

## RÉFÉRENCIEMENT PAC

Pour une demande de référencement PAC, vous trouverez l'ensemble des documents sur la partie publique du [site CFONB](#).

### Conditions à remplir

L'AC candidate au référencement devra renseigner un bordereau de demande de référencement PAC comprenant l'attestation d'engagement de respect des critères PAC.

De plus, l'AC candidate au référencement devra produire les documents suivants :

#### **Pour l'AC :**

- fourniture d'un extrait de Kbis ou équivalent.

#### **Pour chaque famille de certificat :**

- la politique de certification ;
- le formulaire de référencement sous forme de tableau à compléter ;
- la fourniture des certificats avec leur support matériel pour pouvoir réaliser des tests sur certaines applications déjà conformes à la PAC ;
- fourniture des gabarits de certificat ;
- attestation d'assurance « *Responsabilité civile professionnelle* » couvrant les risques consécutifs à une défaillance de l'AC dans le respect des procédures décrites dans le référentiel, à hauteur de 2 millions d'euros minimum.

#### **Par famille de certificat référencée PRIS/RGS**

- attestation de conformité à la version en cours de la PRIS/RGS sur les trois volets ou l'un des trois volets de celle-ci, à savoir confidentialité, authentification et signature ;

#### **Par famille de certificat non référencée**

- résultats des tests de conformité délivrés par un cabinet d'audit référencé COFRAC ou équivalent indiquant la conformité et l'équivalence de la politique de certification suivie par l'AC candidate avec la PRIS/RGS sur un ou plusieurs volets de celle-ci à savoir confidentialité, authentification et signature ;

OU

- attestation de conformité à un référentiel étranger validé par le Comité PAC comme étant équivalent à la PRIS/RGS sur les trois volets ou l'un des trois volets de celle-ci à savoir confidentialité, authentification et signature ;

Pour l'ensemble des candidats, les dossiers seront à adresser au secrétariat du comité d'enregistrement du CFONB au 18 rue La Fayette, 75440 Paris Cedex 09.

Celui-ci fera ensuite parvenir un accusé de réception au demandeur. Les modalités de fonctionnement du comité d'enregistrement et de dépôts des demandes pour les nouveaux entrants sont décrites dans le document « *fonctionnement du Comité d'Enregistrement* »